

PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 24 JUIN 2017 A BALMA (31)

67 CLUBS REPRÉSENTÉS (SUR 100) REPRÉSENTANT 221 VOIX (SUR 318)

Ariège : PPC Foix, PPC Pamiers, FR Crampagna, ATT Pays d'Olmes, TT Cathare.

Aveyron : PC d'Olemps, TT Espalion, TT Carcenac-Baraqueville, CP Entraygues, Onet le Château TT, PPC Segala-Viaur : CCS Severac, PP Capdenac, Sebazac TT, PPC Lioujas, TT Decazeville.

Haute-Garonne : St Lys Olympique, ASPTT Toulouse, Toulouse AC, Toulouse OAC, US Ramonville, TT Blagnac, TT Plaisance, St Orens TT, Pins-Justaret TT, Toulouse Patte d'Oie TT, TT Frouzins, Coteaux-Bellevue TT, TT Castelginest, TT Revel-Lauragais, TT Fronton, Quint-Fonsegrives TT, TT de la Hyse, TT Pibrac.

Gers : CP Auch, PA Castelnaud, CP Lecture, CP Fleurance, ASTT l'Islois.

Lot : Cahors TT, TT Crayssac, Souillac TT, MJC Gourdon, Limargue TT, CO Degagnac.

Hautes-Pyrénées : ES Pouzac, CTT Lourdes, FR Camalès, ASC Aureilhan, AP Andrest, Tarbes-Odos PTT.

Tarn : ASPTT Albi, US Carmaux, FLEP Lacabarède, Ping St Paulais, TT Labastide-Gaillac, Graulhet, Rabastens TT, Labruguière Fun Ping.

Tarn et Garonne : PPC Caussade, US Montauban, Atout Stéphanois, Castel Lavit TT, TT St Paul d'Espis, AS Montech, Beaupuy-Verdun TT, US Castelmayran.

Invités : Maître BOUSSATON, avocat de la ligue mandaté à la fusion et Henri SAM, l'expert comptable de la ligue.

Le Président de la Ligue, Jacques DOLLÉ, ouvre la séance en rappelant que cette journée est exceptionnelle puisqu'elle devrait sceller la fusion des deux ligues pour donner naissance à la Ligue d'Occitanie.

Philippe CREPIEUX, Président du club de Blagnac, intervient pour signaler qu'une deuxième liste pour l'élection du Conseil de ligue a été déposée au 31 mai dont il faisait partie – et depuis invalidée par la commission électorale fédérale - mais que les dirigeants de la Ligue l'ont délibérément écarté de la réunion de contrôle des listes.

Jean-François CHAMPIGNEULLE, Secrétaire Général de la Ligue, vient démentir cette affirmation en lui rappelant qu'il lui a envoyé un mél d'invitation

le soir même du 31 mai pour la réunion fixée le 6 juin.

Philippe CREPIEUX affirme qu'il n'a pas reçu ce mél et qu'il aurait souhaité que la date de la réunion soit décalée mais que les dirigeants de la ligue ont été malhonnêtes dans leur façon de gérer cette élection.

Jacques DOLLÉ et Jean-François CHAMPIGNEULLE s'indignent de ces propos qu'ils qualifient de mensongers et rappellent que la liste était de toute façon non règlementaire et qu'elle aurait été invalidée même en sa présence.

Philippe CREPIEUX estime que l'important était que sa liste était porteuse d'ambitions et de progrès pour la ligue. Il considère qu'il était possible de « s'arranger » pour modifier la liste.

1. DISCOURS DU PRÉSIDENT, JACQUES DOLLÉ

« La lecture du compte rendu d'activité rédigé par Jean-François appelle de ma part les remarques suivantes.

On ne peut que se féliciter de passer comme il l'écrit le cap des 5000 licenciés : 5250 (licences événementielles comprises), comme il le dit, c'est une première chez nous.

S'agissant du nombre de clubs, je regrette qu'on plafonne à 100 mais nous savons tous que la tendance à la concentration des moyens est inéluctable. Pour autant, je voudrais citer les noms des 5 derniers clubs qui se sont créés car pour moi, un nouveau club, c'est comme un nouvel enfant dans la famille : Faycelles (46), Labruguière (81), Pibrac (31), Seissan (32), Degagnac (46).

Cela fait quelques années que je préside la ligue Midi-Pyrénées et deux ans que je travaille tel un maçon à la construction de la ligue occitane. Tout cela va finalement aboutir et ce qui est sûr, c'est que ce qui attend le nouveau Conseil de ligue, c'est un chantier immense.

Bien entendu, il me faut remercier tous les élus qui ont participé à cette construction : Marion, Olivier, Julien, Florian, Jean-Claude, Jean-François, Francis, Patrice, Serge, Michel, Pierre, Isabelle, Alexandra, François, Frédéric, Claude, Johnny, Théo, Jerry, Christian... J'en oublie sûrement quelques uns. Je remercie aussi toute l'équipe technique sous l'autorité d'Isabelle, Paul, Romain...

Et bien entendu, Thérèse qui est bien plus connue que votre serviteur.

Enfin, je vous rappelle que Pierre FOURNIES qui a présidé le Comité Départemental de l'Ariège et le club de Foix pendant de longues années, s'est éteint le 23 janvier de cette année. Je tiens donc à lui rendre l'hommage qu'il mérite. »

2. ADOPTION DU P.V. DE L'AG DU 4 MARS 2017 A BALMA

Bernard BARASCUD, Président du club de Severac et représentant les clubs de Entraygues, Segala-Viaur et Capdenac fait des remarques sur la rédaction du Procès-Verbal notamment concernant le point d'adoption des statuts et règlement intérieur et plus précisément sur le paragraphe relevant de la rétribution des dirigeants qu'il aurait souhaité plus explicite au regard de l'importance de cette disposition.

Résultat du vote

Abstentions : Blagnac (5 voix), Toulouse AC (3 voix), Severac (2 voix), Entraygues (2 voix), Segala-Viaur (3 voix) et Capdenac (3 voix).

Adopté à la majorité des voix (vote à main levée).

3. VOTE DU PROJET DE TRAITÉ DE FUSION

Tous les clubs ont été destinataires par mél du projet de traité de fusion adopté par les comités directeurs et signé par les deux présidents de ligue.

Claude BOSCHER, Président du club de Pins-Justaret, demande si l'apport financier tel qu'il est présenté dans le projet de traité de fusion a fait l'objet d'une certification des comptes au préalable. Henri SAM, l'expert comptable de la ligue, répond par la négative et explique que c'est Michel GOLF, Président de la ligue Languedoc-Roussillon, qui tient la comptabilité. Il ajoute que cette présentation correspond à l'arrêté des comptes qui a été faite au 31 décembre 2016 avec son aide et celle de Thérèse COMBANIÈRE et que depuis, aucun autre véritable arrêté des comptes n'a été réalisé.

Claude BOSCHER met l'accent sur le montant de 54000 € de dettes pour lesquelles la Ligue Midi-Pyrénées devra supporter le risque en validant la fusion.

Bernard BARASCUD, quant à lui, fait des remarques sur la rédaction du projet de traité de fusion auxquelles Maître BOUSSATON, l'avocat en charge de la fusion mandaté par la ligue, répond dans le détail.

Résultat du vote

Contre : Blagnac (5 voix), Toulouse AC (3 voix), Severac (2 voix), Entraygues (2 voix), Segala-Viaur (3 voix), Capdenac (3 voix), Lioujas (3 voix), Baraqueville (3 voix), Espalion (3 voix), Sebazac (3 voix), Olemps (3 voix), Onet (4 voix), Decazeville (3 voix).

Abstention : Aureilhan (3 voix).

Adopté à la majorité des voix (vote à main levée).

4. RAPPORT D'ACTIVITÉ PAR JEAN-FRANÇOIS CHAMPIGNEULLE, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

« Je vais m'évertuer à vous retracer les faits majeurs de cette saison 2016/2017 qui vient de s'écouler.

Bien sûr, et c'est pour cela que vous êtes pris durant toute cette journée si particulière qui entrera dans les annales du tennis de table midi-pyrénéen, la fusion avec nos voisins du Languedoc-Roussillon a généré de nombreuses réunions et démarches multiples pour déboucher enfin sur la création de la ligue Occitanie.

Pour le reste de l'actualité, je dirais « classique », je vous communique les informations suivantes :

. Au niveau des licenciés : au 1er juin, on observe une augmentation de 5,4 % du nombre total des licenciés avec +7,75% de promos et +4,22% de tradis, soit 4862 licenciés au total.

Les licences événementielles sont à 388.

Si on cumule ces licences toutes catégories, on arrive enfin à passer le cap des 5000 licenciés avec 5250 licenciés, une première en Midi-Pyrénées !

. Au niveau des clubs : on atteint les 100 clubs soit une stagnation par rapport à l'année dernière.

. Dans le domaine sportif :

. Deux vétérans se sont distingués lors des Championnats de France qui se sont déroulés à Auch : le local Franck GORIAUD, médaillé de bronze en V1 et Van Phuc PHUNG, médaillé d'or en doubles messieurs en V4.

. Aux Championnats du Monde « Handisports », Benoît GRASSET (ASPTT Toulouse) a obtenu une médaille de bronze par équipes en classe « 10 ».

. Toujours au niveau du Handisport, on saluera les résultats de nos midi-pyrénéens aux Championnats de France, cette fois :

- Lucas DIDIER (TT Plaisance) champion de France jeune et vice-champion de France senior classe 9

- Gislain PLANTY (ASPTT Toulouse) champion de France sourd et malentendant

- Corentin DARENES et Benoit GRASSET (ASPTT Toulouse) médaillés de bronze respectivement en classe 9 et 10 ainsi qu'en double.

Au niveau du championnat national par équipes, nos représentants, pour le prochain exercice, seront les suivants :

. chez les messieurs : CUGNAUX/VILLENEUVE et AUCH en Nationale 1, MONTAUBAN en Nationale 2, TT PLAISANCOIS, ASPTT TOULOUSE et CP AUCH, en Nationale 3

. chez les filles, l'entente SAINT-ORENS/ASPTT ALBI est reléguée en régionale.

Enfin, saluons la très belle performance du club de CUGNAUX/VILLENEUVE qui est vice-champion de France de Nationale 2.

. Chez les jeunes, lors du Championnat de France cadets il faut relever l'excellent parcours de Jules CAVAILLÉ (AUCH) qui, après avoir obtenu une médaille de bronze en simples, a été sacré champion de France en doubles.

Une mention également à la benjamine Alexandra FATH (ASPTT Toulouse) qui s'est hissée jusqu'en huitièmes de finale en simples.

Enfin, je ne voudrais pas clore ce rapport sans féliciter Marion VAYRE, qu'on ne présente plus, pour son élection au conseil fédéral de la FFTT.

Ne me présentant pas pour un mandat au sein de la ligue Occitanie, je souhaite bonne chance à mon successeur.

Merci de votre attention. »

Résultat du vote

Le rapport d'activité est adopté à l'unanimité (vote à main levée).

5. RAPPORT FINANCIER PAR MARION VAYRE, TRÉSORIÈRE GÉNÉRALE

En l'absence de la Trésorière, Jacques DOLLÉ fait lecture du rapport.

« Comme vous pouvez le voir sur le document (**cf. Annexe**) qui vous présente de façon analytique l'état réalisé en rapport à nos prévisions, nous avons un résultat au 31/05/17 de -2643 €. Cet état est un arrêté des comptes, il nous restera un mois d'exploitation pour conclure le résultat comptable 2016-2017, nous prévoyons un résultat de -7000 € (contre un prévisionnel initial de 15000 €). Vous en trouverez ci-dessous le détail.

A noter que deux points principaux ont impacté ce résultat :

- En positif tout d'abord : une subvention exceptionnelle de 14000 € en matériel sportif
- En négatif en suivant, les frais relatifs à la fusion (déplacement, frais généraux ...)

Cette saison, nous observons une augmentation du nombre de licenciés de 5.4% (autant en traditionnels qu'en promotionnels). Je remercie à ce titre tous nos clubs et CD qui ont œuvré et œuvreront encore pour le développement du tennis de table en Midi-Pyrénées.

Les produits liés à l'augmentation du nombre de licenciés n'ont permis qu'en partie d'atteindre les objectifs chiffrés, le coût du Forfait Services et notamment l'augmentation de la participation au Critérium Fédéral est venu les amoindrir.

Sur le poste personnel, le dépassement par rapport au budget provient essentiellement des frais de formation du DESJEPS de Paul Martinez qui devrait être intégralement remboursé (entre 6 et 7000 €) par Uniformation.

Sur les postes de la technique et du développement, il faut encore attendre fin juin pour en avoir une analyse plus fine mais globalement, le prévisionnel devrait être respecté.

Les postes de dépenses concernant les autres commissions n'appellent pas de commentaire particulier.

Pour conclure, je souhaiterais remercier toutes les personnes qui m'accompagnent dans cette tâche et qui contribuent à ce que notre Ligue ait des finances saines. »

Le Président rappelle le caractère productif de l'investissement (5000 € d'achat de tables) qu'a permis l'octroi de la subvention de 14000 € du Conseil Régional.

Mais, il se doit de dire qu'il existe un déficit structurel dû au recrutement de Paul MARTINEZ pour pallier le départ d'Isabelle THIBAUD.

Le train d'économies qui peut être fait reste faible et les subventions d'aide à l'emploi pour le poste de Paul sont dégressives et appelées à disparaître dans deux saisons, c'est pourquoi il préconise une révision des tarifs dès cette saison.

Un échange de questions-réponses sur l'état analytique présenté s'ensuit.

Résultat du vote

Absentions : Blagnac (5 voix), Severac (2 voix), Entraygues (2 voix), Segala-Viaur (3 voix), Capdenac (3 voix).

Le rapport financier est entériné à la majorité (vote à main levée).

6. PROJET DE TARIFICATION 2017/2018

Cotisation Ligue réaffiliations

Jusqu'à présent la Ligue ne prenait qu'une cotisation de 124 € pour les clubs évoluant au Championnat par équipes régional.

Il a été décidé d'appliquer une cotisation de 40 € aux autres clubs (hormis les 1ère et 2ème années d'affiliation).

Championnat par équipes

PN	235 € -> 300 € (+65)
R1	160 € -> 180 € (+20)
R2	115 € -> 135 € (+20)
R3	80 € -> 115 € (+35)
R4	75 € -> 105 € (+30)

Quote-part ligue licences tradis

- 5 € pour les catégories vétérans, seniors et juniors
- 3 € pour les cadets et minimes

Forfait services pour les benjamins et poussins

Jusqu'à présent, ces catégories n'étaient pas concernées par le Forfait Services (11 €). Il a été décidé d'en appliquer plus de la moitié, soit 6 €.

A la demande de certains représentants, Jacques DOLLÉ communique le montant que devraient rapporter ces mesures, soit 20000 € environ.

Après concertation, la première mesure (cotisation de 40 € pour les clubs autres que ceux qui évoluent en Chpt/équipes) est abandonnée. Le reste des propositions est soumis au vote.

Résultat du vote

Contre : Cathare (2 voix), ASPTT Toulouse (7 voix), Blagnac (5 voix), Toulouse AC (3 voix), Severac (2 voix), Entraygues (2 voix), Segala-Viaur (3 voix), Capdenac (3 voix), Lioujas (3 voix), Baraqueville (3 voix), Espalion (3 voix), Sebazac (3 voix), Olemps (3 voix), Onet (4 voix), Decazeville (3 voix), Cahors (3 voix).

Adopté à la majorité des voix (vote à main levée).

7. REMISE DES RECOMPENSES

Mérite Régional

Bronze

Didier ASSIER (US Carmaux)
José AUREILLE (TT Decazeville)
Bernard BARASCUD (CCS Severac)
Christophe BAYLE (APP Salles Curan)
Dominique BOSC (PC d'Olemps)
Francis BOSC (PC d'Olemps)
Vincent BOSCUS (Sebazac TT)
Vincent BOUSQUET (PPC Réquista)
Serge CASSAN (CLLL Colomiers)
Alexandre COQUELIN (Toulouse AC)
Gilbert DOULS (PPC Lioujas)
Germain GAUDEL (CP Entraygues)
Gérard GAZAGNES (TT Onet le Château)
Alain GINESTET (TT Espalion)
Frédéric GINESTE (CO Degagnac)
Anne JOORIS (Limargue TT 46)
Théo LINARES (CP Fleurance)
Léa MONCAN (TT Labastide-Gaillac)
Jean-François PROUDOM (TT de la Hyse)
Eric SEMENADISSE (Labruguière Fun Ping)
Cyrille SOLER (JS Cugnaux-Villeneuve TT)
Fernando SOTTO (PP Capdenac)
Alexandra TEYSSIE (TT Onet le Château)
Philippe THOMANN (SO Millau)

Argent

Georges BENOIT (ASPTT Toulouse)
Claude BOSCHER (TT Pins-Justaret)
Alain COETTE (US Carmaux)
Michel GALINIER (ASC Montaudran)
Frédéric MUHARY (CP Fleurance)
Sébastien RENARD (FLEP Lacabarède)
Patrick ROGER (FR Aussonne)

Or

Patrice PRADELLES (Ping St Paulais)

Challenge des clubs "CRE-PE"

1er- CP Auch
2e- TT Plaisance
3e- TT Blagnac
4e- US Montauban
5e- ASPTT Toulouse
6e- St Orens TT

Challenge des clubs "Développement"

1er – Ping Saint Paulais (4e)
2e – FR Aussonne (8e)
3e – Labastide-Gaillac TT (9e)
4e – JS Cugnaux-Villeneuve (10e)
5e – US Ramonville (11e)

Ayant appris avec regret que l'AG de la Ligue Languedoc-Roussillon avait fait le choix de refuser la fusion et après avoir consulté les autorités fédérales, Jacques DOLLÉ informe les participants que l'AG électorale de l'après-midi est annulée et clôture la séance.

La séance est levée à 12H30.

J-François CHAMPIGNEULLE
Secrétaire Général

Jacques DOLLÉ
Président de Ligue



Annexe– Résultat analytique arrêté des comptes au 31/05/2017

Postes budgétaires	PREVISIONNEL 2016/2017			REALISE AU 31/05			Ecart budget Prorata/réel
	Charges	Produits	Net	Charges	Produits	Net	
1 Marge sur cotisations & engagements	65 300 €	161 798 €	96 498 €	68 865 €	164 530 €	95 665 €	6 590 €
2 Financier & exceptionnel	1 800 €	19 000 €	17 200 €	1 783 €	17 506 €	15 723 €	-154 €
Sous total	67 100 €	180 798 €	113 698 €	70 648 €	182 036 €	111 388 €	6 436 €
3 Personnel	90 000 €	31 200 €	-58 800 €	93 784 €	31 037 €	-62 747 €	-8 470 €
4 Frais généraux & amortissements	30 850 €	0 €	-30 850 €	28 622 €	623 €	-28 000 €	477 €
5 Frais de fonctionnement + autres com	12 100 €	2 000 €	-10 100 €	13 415 €	3 782 €	-9 632 €	-309 €
6 Technique	61 700 €	50 000 €	-11 700 €	55 948 €	43 864 €	-12 084 €	-1 284 €
7 Développement/Promotion	33 200 €	33 116 €	-84 €	29 137 €	36 931 €	7 794 €	7 872 €
8 Formation arbitres & dirigeants	3 000 €	1 850 €	-1 150 €	5 281 €	3 011 €	-2 270 €	-1 208 €
9 Informatique/Communication	1 000 €	0 €	-1 000 €	132 €	0 €	-132 €	791 €
10 Arbitrage	3 500 €	1 000 €	-2 500 €	3 106 €	90 €	-3 016 €	-708 €
11 Sportive	500 €	200 €	-300 €	1 043 €	0 €	-1 043 €	-766 €
12 Organisations	3 900 €	1 000 €	-2 900 €	3 902 €	1 000 €	-2 902 €	-225 €
Sous total	239 750 €	120 366 €	-119 384 €	234 369 €	120 338 €	-114 031 €	-3 830 €
Totaux	306 850 €	301 164 €	-5 686 €	305 017 €	302 374 €	-2 643 €	2 606 €